



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0665 - ACTEON
dossier lié n° 5300177

Maisons-Alfort, le 23 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ACTEON, identique à SPREADER STICKER SEPPIC

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 25 mai 2009 d'un dossier, déposé par SOCIETE OCCITANE DE FABRICATIONS ET DE TECHNOLOGIES (S.O.F.T), relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ACTEON.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence SPREADER STICKER SEPPIC, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 5300177, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2013;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ACTEON est bien strictement identique à celle déclarée pour SPREADER STICKER SEPPIC;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ACTEON, présentée par SOCIETE OCCITANE DE FABRICATIONS ET DE TECHNOLOGIES (S.O.F.T), mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SPREADER STICKER SEPPIC.

Pascale BRIAND